# L'environnement & les entreprises du secteur automobile

Guide pratique

# TABLE DES MATIERES


## 1. AUTORISATIONS ET PERMIS 8

### LE PERMIS D'ENVIRONNEMENT 10

**Bases légales** ..... 11

**De quoi s'agit-il ?** ..... 12

Un permis intégré

Une nouvelle classification des établissements

Une procédure rapide, transparente et cadencée

- Rapide
- Transparente
- Rythmée par des délais de rigueur

Des conditions techniques d'exploitation standardisées

**Qui est concerné ?** ..... 14

La liste des activités et installations classées

Le régime transitoire des établissements de classe 3

**Quelles implications pour les entreprises existantes ?** ..... 22

Permis existants

Régularisations

Extension ou transformation de l'établissement

Conditions générales

Conditions sectorielles et conditions intégrales

Surveillance et sanctions

Changement d'exploitant

**Démarches et procédure d'obtention** ..... 25

Formulaires

Le régime de la déclaration

Le régime du permis d'environnement

Procédure

LE PERMIS UNIQUE 30
**Bases légales** ... 31
**De quoi s'agit-il ?** ... 31
**Qui est concerné ?** ... 32
**Formalités et procédure** ... 32
Formalités
Procédure

LE PERMIS D'URBANISME 33
**Bases légales** ... 34
**De quoi s'agit-il ?** ... 34
**Qui est concerné ?** ... 34
**Travaux de minime importance** ... 35
Les actes et travaux ne nécessitant pas de permis
Les actes et travaux délivrés sans avis préalable du fonctionnaire délégué
Les actes et travaux soumis à permis d'urbanisme mais sans obligation d'architecte
**Procédure** ... 36
Qui délivre le permis d'urbanisme ?
La procédure de délivrance du permis d'urbanisme
Comment introduire une demande de permis d'urbanisme ?

2. DÉCHETS 38

GENERALITES ... 41
**Définition et base légale** ... 41
**Gestion des déchets** ... 41
**Les catégories de déchets** ... 42

LES DECHETS DANGEREUX ... 45
**Définition et base légale** ... 45
**Les déchets dangereux du secteur automobile** ... 46
**La gestion des déchets dangereux** ... 48
Obligations légales et mesures préventives générales
1. Obligations pour le tri et le stockage
2. Obligations pour l'évacuation
3. Obligations administratives
4. Précautions générales pour le stockage des déchets dangereux
Obligations légales et mesures préventives spécifiques
1. Les déchets dangereux liquides
2. Les déchets dangereux solides
a) Les piles, les batteries, les véhicules hors d'usage et les DEEE
b) Les filtres à huiles
c) Les matériaux souillés
d) Les déchets contenant de l'amiante
e) Les pots catalytiques

LES DECHETS NON DANGEREUX 56
**Définition et base légale** ... 57
**Les déchets non dangereux du secteur automobile** ... 58
**La gestion des déchets non dangereux** ... 58
Obligations légales générales
1. Stockage et évacuation
2. Obligations administratives
Mesures préventives spécifiques
1. Les pneus et les déchets d'appareils électriques et électroniques
2. Le verre
3. Les déchets de pièces plastiques
4. Les déchets métalliques
5. Les déchets d'emballages

**Tableau récapitulatif des déchets du secteur automobile** ... 64

DECHETS SOUMIS A OBLIGATION DE REPRISE 66
**Définition et base légale de l'obligation de reprise** ... 67
La responsabilisation du producteur

L'organisme de gestion
Les principes de reprise « 1 pour 1 » et « 1 pour 0 »
**L'obligation de reprise dans le secteur automobile** ..... 69
**Les huiles usagées** ..... 71
Définition et cadre légal
Obligations générales pour la gestion des huiles usagées
1. Stockage
2. Evacuation et traitement
3. Obligations administratives
Obligation de reprise des huiles usagées
1. Tâches des particuliers
2. Tâches des entreprises de garage
3. Tâches des détaillants
4. Tâches des producteurs et des importateurs
5. Convention environnementale et organisme de gestion VALORLUB
6. Objectifs de valorisation
**Les batteries de démarrage au plomb** ..... 78
Définitions et cadre légal
Obligations légales et mesures préventives pour une bonne gestion
1. Stockage et manipulation
2. Evacuation et traitement
3. Obligations administratives
Obligation de reprise des batteries
1. Tâches des garagistes et des détaillants
2. Tâches des distributeurs
3. Tâches des importateurs de batteries
4. Convention environnementale et organisme de gestion RECYBAT
5. Objectifs de collecte et de recyclage
**Véhicules hors d'usage** ..... 84
Définitions et cadre légal
1. Définitions
2. Cadre légal



Obligation de reprise des VHU
1. Convention environnementale et organisme de gestion FEBELAUTO
2. Tâches des producteurs et des importateurs
3. Tâches des vendeurs finaux
4. Et du point du consommateur, comment s'y retrouver?
Evacuation vers un centre agréé
1. Quand remettre un véhicule hors d'usage à un centre agréé ?
2.Comment remettre un véhicule hors d'usage vers un centre agréé ?
3. Quels sont les centres agréés en Région wallonne ?
4. Le certificat de destruction
Traitement dans un centre agréé
1. Législation
2. Dépollution
3. Démantèlement
4. Destruction et recyclage
**Pneus usés** ..... 98
Définition et cadre légal
Obligations légales pour une bonne gestion
1. Stockage
2. Evacuation
3. Obligations administratives
Convention environnementale et organisme de gestion RECYTYRE
1. Historique
2. Convention environnementale
a) Quels sont les pneus concernés ?
b) Objectifs de collecte et de recyclage
c) Le système de financement et de collecte
d) L'affaire en justice
**Les équipements électriques et électroniques et leurs déchets** ..... 104
Définition et cadre légal
Obligations générales pour une bonne gestion
1. Stockage

2. Evacuation et traitement
3. Obligations administratives
Obligation de reprise
1. Convention environnementale et organisme de gestion RECUPEL
2. Obligations des importateurs et des producteurs
3. Obligations des garagistes (distributeurs)
**Les piles** ..... 109
Cadre légal et organisme de gestion BEBAT
Fonctionnement de l'asbl BEBAT
Obligations pour les entreprises du secteur automobile
**Les déchets d'emballages** ..... 113
Définitions et cadre légal
Obligations des « responsables d'emballages »
1. Affiliation à Val-I-Pac pour les emballages industriels
2. Affiliation à Fost Plus pour les emballages ménagers
Primes

## 3. CONDITIONS D'EXPLOITATION 116

### DISPOSITIONS COMMUNES 120
**Les produits dangereux** ..... 120
Généralités
1. Risques pour la santé et l'environnement
2. Quand un produit est-il dangereux ?
3. Comment savoir si un produit présente des caractéristiques dangereuses ?
L'entreposage des produits dangereux
1. Obligations légales
a) Mesures générales pour les produits dangereux
b) Mesures spécifiques pour les produits dangereux inflammables
2. Mesures de prévention
**Les eaux usées** ..... 129
Généralités
1. Risques pour l'environnement
2. Traitement des eaux usées
3. Réglementation
4. Eaux usées industrielles ou domestiques ?
Les obligations légales en matière de gestion d'eaux usées
1. Autorisation de déversement d'eaux usées
2. Mesures obligatoires pour la gestion des eaux usées
Les mesures de prévention
La taxe environnementale sur les eaux usées
**Le sol** ..... 140
Généralités sur la pollution du sol et réglementation
1. Risques pour l'environnement
2. Réglementation
Le décret « sols » du 1er avril 2004
1. Champ d'application du Décret
2. Objectifs et parties du Décret
3. Contenu du Décret
4. Qui devra assainir ?
5. Comment assainir ?
**Le bruit** ..... 146
Généralités
Réglementation
Mesures de prévention

### CONDITIONS SECTORIELLES ET INTEGRALE 150
**Les ateliers d'entretien de véhicules** ..... 152
Législation concernée
Rubriques de la liste des établissements classés
Conditions d'exploitation
1. Construction
2. Ventilation
3. Fosses de visite

4. Appareils de levage et de manutention
5. Installation électrique
6. Produits dangereux
7. Chauffage
8. Prévention des accidents et incendies
9. Eau
10. Déchets
11. Registre

**Les carrosseries** ..... 160

Conditions sectorielles relatives aux installations et/ou activités consommant des solvants

1. Législation concernée
2. Rubrique de la liste des installations classées
3. Le bilan de solvants
   a) Objectif de la législation
   b) Description du bilan
   c) Que faire avec le bilan?
   d) Comment réduire ses émissions de COV?

Conditions sectorielles relatives aux cabines de peinture

1. Législation en projet
2. Rubrique de la liste des établissements classés

**Les stations-service** ..... 166

Définitions et bases légales

Rubriques de la liste des établissements classés

Conditions d'exploitation

1. Réservoirs
2. Tuyauteries
3. Distributeur de carburants
4. Aires de ravitaillement et aires de remplissage des réservoirs fixes
5. Installation électrique
6. Protection contre la corrosion
7. Organisation
8. Prévention incendie
9. Mesures relatives à la protection de l'eau
10. Mesures relatives à la protection de l'air
11. Mesures contre le bruit
12. Contrôles
    a) Contrôle lors de l'installation
    b) Contrôles périodiques
13. Que faire en cas de fuite ?
14. Mise en conformité des stations-service existantes
15. Dispositions sol et sous-sol
    a) Etudes
    b) L'assainissement

**Les installations de démantèlement de véhicules hors d'usage (démolisseurs) et de destruction (broyeurs)** ..... 179

Législation concernée

Rubriques de la liste des établissements classés

Conditions d'exploitation

1. Implantation et construction
2. Investissements nécessaires pour devenir centre agréé
3. Conditions d'exploitation
4. Critères et procédures d'admission des VHU
5. Critères de dépollution et de démantèlement
6. Critères d'évacuation des déchets
7. Prévention des accidents et incendies
8. Conditions relatives à l'exploitant
9. Conditions relatives à la certification
10. Registre
11. Sûretés et assurances

**La vente de véhicules (show-room)** ..... 187

Législation en projet

Rubriques de la liste des établissements classés

**Les car-wash** ..... 189

Législation en projet

Rubrique de la liste des établissements classés

INSTALLATIONS ANNEXES 192
**Le stockage temporaire de véhicules hors d'usage** ..... 192
Législation concernée
Rubriques de la liste des établissements classés
Conditions d'exploitation
1. Construction et exploitation
2. Contrôle et surveillance
3. Registre
4. Prévention des accidents et incendies
5. Sûretés et assurances
**Le stockage de mazout, de gasoil ou d'huiles usagées en citernes** . 197
Législation concernée
Rubriques de la liste des établissements classés
Conditions d'exploitation
1. Dispositions communes aux réservoirs enterrés et aériens
2. Dispositions propres aux réservoirs aériens
3. Dispositions propres aux réservoirs enterrés
4. Les tests d'étanchéité
5. Qu'en est-il pour les cuves existantes ?
**Les compresseurs** ..... 201
Législation concernée
Rubriques de la liste des établissements classés
Conditions d'exploitation
1. Implantation, construction et exploitation
2. Prévention des accidents et incendies
3. Contrôle, auto - contrôle, auto - surveillance
**Le stockage temporaire des déchets dangereux** ..... 204
Législation concernée
Rubriques de la liste des établissements classés

4. BOFAS, LE FONDS D'ASSAINISSEMENT DES SOLS



DES STATIONS-SERVICE 206

**Bref historique** ..... 207
**Base légale** ..... 207
**Définitions** ..... 208
Station-service
Assainissement par voie de mesure transitoire
**Ojbectif et missions** ..... 208
**Qui peut bénéficier de l'intervention du fonds ?** ..... 209
**Comment introduire une demande d'intervention ?** ..... 209
**Conditions pour entrer en ligne de compte** ..... 210
Fermeture de la station-service
Poursuite ou renouvellement de l'exploitation de la station-service
Assainissement par voie de mesure transitoire

5. ADRESSES UTILES ET SOURCES BIBLIOGRAPHIQUES 215

# LE DÉFI DE LA VOITURE ET DE L'ENVIRONNEMENT

Roger Mené,
*président de l'UCM*

Depuis quelques années, avec l'appui de la Région wallonne, l'UCM a résolument investi le domaine de l'environnement. C'est une évolution logique. La vocation de notre mouvement est de défendre une société où chacun puisse entreprendre et si possible réussir. Or, les contraintes de la protection de notre milieu de vie s'imposent toujours davantage aux indépendants et aux créateurs d'entreprises.

Une législation importante et complexe a été mise en place. Le permis d'environnement est la clé de voûte d'un ensemble de mesures qui visent à réduire la production de déchets, à prévenir les pollutions de l'air ou de l'eau...

Ces charges, nous devons les accepter car, comme tout citoyen, les indépendants aspirent à vivre dans un milieu sain et à léguer à leurs enfants une Terre vivable. Mais nous devons aussi faire en sorte que les acteurs économiques que nous défendons et représentons puissent continuer à assurer leur développement dans de bonnes conditions.

Notre « service environnement » met à la disposition de toutes les entreprises des spécialistes qui peuvent fournir tous les conseils juridiques et techniques. Ils peuvent réaliser des expertises, aider à la gestion des déchets, à la rédaction de formulaires, etc. En contact permanent avec les gens de terrain, leur rôle est aussi de faire remonter vers les autorités politiques les préoccupations et les difficultés concrètes. Eclairer les décideurs est indispensable pour que les réglementations ne soient pas inutilement paralysantes.



En amont de cette aide concrète, notre service environnement a aussi une mission d'information. Une brochure générale et gratuite sur les PME et l'environnement est sortie au début de cette année. Un guide pratique pour la rédaction du formulaire de demande de permis est disponible et actualisé en fonction des besoins. Des ouvrages sectoriels sont en chantier. Celui-ci est le premier à sortir de presse.

Il est presque naturel que le premier guide ciblé concerne les garages ou plus largement tous les métiers liés à l'automobile. C'est sans aucun doute le secteur où l'articulation entre la préservation de l'environnement et les nécessités de l'économie est la plus forte. Sans voitures, la machine économique ne tournerait tout simplement plus. Mais les efforts pour limiter les pollutions sont inévitables et les obligations imposées sont de plus en plus nombreuses et précises.

Entre le terrain et les lieux de décision, l'information doit circuler dans ce secteur plus que dans n'importe quel autre. Ce rôle délicat de trait d'union, l'UCM est toujours prête à l'assumer. En l'occurrence, ce n'aurait pas été possible sans la participation active de FEDERAUTO. Une bonne information n'est réalisable que si les compétences interprofessionnelles et les compétences sectorielles s'unissent comme c'est le cas pour cette brochure qui sera, je le pense, d'une grande utilité pour vous, les professionnels de l'automobile.

Bonne lecture et... bon courage !

# L'ENVIRONNEMENT DANS LE SECTEUR AUTOMOBILE

Philippe Pirson,
*Administrateur Délégué*
*FEDERAUTO*

Le secteur automobile n'a pas une bonne image en matière d'environnement. Les défenseurs de l'environnement considèrent les entreprises de notre secteur comme des pollueurs. Souvent, leur position est inspirée par l'aversion qu'ils ont par rapport à l'automobile. Ils oublient souvent les efforts que le secteur automobile réalise pour réduire les effets négatifs sur l'environnement.

Nous pensons d'abord à tous les efforts que les constructeurs automobiles font pour réduire les émissions de gaz à effet de serre. Par ailleurs, il faut aussi souligner les progrès constants qu'ils réalisent dès la conception des véhicules, afin que ces derniers puissent être encore mieux valorisés en fin de vie, et de préférence recyclés au maximum, conformément aux exigences des législations européennes et régionales.

Les entreprises de la distribution et de la réparation automobiles, représentées par FEDERAUTO, sont conscientes qu'elles ont aussi un rôle important à jouer afin de préserver l'environnement, que ce soit notre environnement de tous les jours, celui des travailleurs, celui des entreprises, celui de nos enfants ou celui des générations futures. Nous pouvons certainement parler d'une réelle prise de conscience du secteur et d'une volonté générale d'améliorer la gestion environnementale de l'entreprise en essayant de mettre en œuvre les meilleures technologies disponibles. Les entrepreneurs de notre secteur se rendent compte en effet que la continuité de leur entreprise ne dépend pas seulement d'une gestion saine au niveau financier, fiscal, social mais aussi au niveau environnemental. La gestion environnementale d'une entreprise de garage, de carrosserie, de station-service… n'est pas chose simple. La législation qui s'applique à notre secteur est en effet très vaste et très récente. Tout d'abord, il y a la nouvelle réglementation relative au permis d'environnement et les conditions sectorielles qui en découlent. Ensuite, il y a la nouvelle législation relative à l'obligation de reprise. Notre secteur a été particulièrement "gâté" par le législateur en soumettant les huiles usagées, les batteries de démarrage au plomb, les véhicules hors d'usage, les pneus, les déchets d'équipements électriques et électroniques, les piles et les déchets d'emballages à une obligation de reprise. Enfin, une législation contraignante relative au sol suivra prochainement.

L'évolution des technologies dans la construction automobile et l'imposition de normes environnementales plus strictes ont par conséquent engendré, depuis quelques années, d'importantes transformations au sein du secteur. Pour beaucoup d'entrepreneurs, il n'est pas facile de s'y retrouver dans le labyrinthe des obligations environnementales et la complexité des textes légaux. La présente brochure a pour but de donner une vision claire et précise de ces différentes réglementations, ainsi que quelques conseils pour une meilleure gestion environnementale. Le Service Environnement de FEDERAUTO est néanmoins toujours à votre disposition pour vous informer ou vous aider à élaborer une gestion optimale de l'environnement au sein de votre entreprise.

La mise en application de cette nouvelle législation nécessite des investissements, parfois importants, ainsi qu'une modification des comportements et de la gestion du travail de tous les jours. A ce titre, nous voudrions attirer l'attention du législateur sur le fait que le secteur doit avoir le temps d'intégrer ces changements et qu'il faut absolument prévoir des aides financières. D'autre part, nous plaidons pour une simplification administrative à plusieurs niveaux.

A cette occasion, nous voudrions remercier l'UCM pour la bonne collaboration lors de la réalisation de cette brochure, ainsi que pour la possibilité qu'elle nous a offerte de publier un outil d'information précis et actualisé. Par ce biais, la connaissance générale d'une organisation interprofessionnelle a pu être couplée à la connaissance spécifique d'une fédération sectorielle comme FEDERAUTO.

Bon vent et bon courage !

# MODE D'EMPLOI ET AVERTISSEMENT

La présente brochure est essentiellement **destinée aux exploitants d'entreprises du secteur automobile** implantées en Région wallonne, qu'il s'agisse d'entreprises d'entretien et de réparation mécanique de véhicules, de carrosserie, de vente de véhicules, de distribution de carburants et/ou de pièces détachées et de produits.
L'objectif de cette brochure est d'aider les exploitants des entreprises du secteur automobile en leur fournissant un **recueil d'informations précises et structurées** qui leur permettront de prendre toutes les dispositions nécessaires afin de se conformer à la législation environnementale en vigueur en Région wallonne. Cet outil d'information se veut un **guide pratique**, directement utilisable par les professsionnels du secteur automobile. Il comporte à la fois une description résumée des **obligations environnementales de base** (désignées par le symbole ➢), directement issues de la législation wallonne, ainsi qu'une série de **conseils pratiques et de mesures de prévention** (mentionnées sous le symbole ✔) que nous proposons de mettre en œuvre pour une bonne gestion environnementale.
Nous tenons cependant à souligner que cet ouvrage ne peut en aucun cas se substituer en tout ou en partie aux textes législatifs officiels. De plus, étant donné que les techniques évoluent rapidement et que la législation est constamment modifiée par la publication de nouveaux textes ou l'abrogation de certains autres, cette brochure **non exhaustive** ne peut prétendre apporter un point définitif sur la question. La liste des adresses utiles en fin de brochure devrait permettre de s'informer sur l'évolution en ce domaine.
Signalons enfin que cette brochure a été conçue pour permettre une **consultation rapide** de la législation à respecter et des précautions à prendre par point d'intérêt de chaque lecteur, sans en exiger une lecture de bout en bout. Toutefois, au cours de votre lecture, vous vous apercevrez que nous vous invitons à plusieurs reprises à **voyager dans la brochure**, en vous renvoyant vers d'autres chapitres. En effet, étant donné que les notions environnementales sont souvent intimement liées entre elles, ce système de renvoi a été nécessaire pour éviter de devoir répéter les mêmes dispositions à plusieurs endroits différents.
En espérant que le contenu de ce guide pratique pourra apporter une réponse à la plupart de vos questions, nous vous souhaitons d'ores et déjà bonne route… et bon voyage dans la brochure!

**Auteurs**

FEDERAUTO
Valérie DONNAY : Coordination
Martine VANHEERS

UCM
Valérie BOUGARD
Véronique MEEUS : Coordination
Anne TASIAUX

**Editeur**
Ediclam ASBL

**Editeur responsable**
Thierry Evens, avenue Lacomblé, 1030 Bruxelles

**Conception graphique**
Agence À3 – 4040 Herstal

**Caricatures**
Philippe Richelle

**Photographies**
Couverture : ©MMM
©Federauto pages 46, 71, 78, 140, 146, 152, 189 et 204,
©Febelauto pages 84 et 179, ©Recytyre page 98,
©Metalced pages 137 et 201, ©Educam page 160,
©Recupel page 104, ©Tilt page 187, ©UCM page 113

**Impression**
Achevé d'imprimer sur les presses de Fortemps en octobre 2004

**Edition** : UCM

Tous droits de reproduction, d'adaptation et de traduction réservés pour tous pays

**N° d'édition** : D/2004/7027/23

**ISBN** : 293010622-0